

## Aide rénovation thermique Propriétaires Occupants

### Conditions d'éligibilité

- Bâtisse de plus de 15 ans
- Résidence principale occupée ou future (acte notarié signé)
- Selon revenu fiscal de référence (nous contacter)
- Projet non recevable si prêt à taux 0% lors de l'acquisition
- Subventions compatibles avec ECO PTZ et crédit d'impôts

### Taux de subventions (jusqu'au 31 décembre 2016)

<i>Revenus très modestes</i>	<i>Max</i>	<i>Revenus modestes</i>	<i>Max</i>
<b>40%</b>	<b>8000 €</b>	<b>25%</b>	<b>5000 €</b>
<b>+10%</b>	<b>2000 €</b>	<b>+10%</b>	<b>2000 €</b>

### Travaux éligibles

- Chauffage (chaudière, PAC, poêle etc...)
- Isolation combles/planchers/murs
- VMC
- Menuiseries extérieures
- Production d'eau chaude

### Montant maximum de travaux subventionnables 20 000 € HT

### Orientation vers les dispositifs d'aides publiques

ANAH, Caisse de retraite...

**Soliha Corrèze**, seul organisme agréé par l'ANAH (hors OPAH\*) le montage de dossier et les études thermiques doivent être réalisés par nos soins.

\*Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

### Contact

Pour tous renseignements

SOLIHA CORREZE 14 avenue Victor Hugo 19000 TULLE

☎ : 05.55.20.58.64 – Adresse mail : [contact.correze@soliha.fr](mailto:contact.correze@soliha.fr)